

**SYNDICAT MIXTE
DE L'ARGENS**

VAR



**RAPPORT
D'ACTIVITÉS
2016**



Table des matières

CHAPITRE 1 : LE SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS	2
1. Présentation institutionnelle.....	2
a) Ses membres	2
b) Ses missions et outils.....	2
c) L'activité du comité syndical en 2016	3
d) Les informations financières essentielles pour 2016.....	5
CHAPITRE 2 : LE BASSIN VERSANT DE L'ARGENS	8
1. Les enjeux du territoire	10
CHAPITRE 3 : LES ACTIVITES DU SYNDICAT EN 2016.....	12
1. Le PAPI d'Intention de l'Argens et affluents	12
2. Le PAPI Complet de l'Argens et des côtiers de l'Estérel : instruction, labellisation et lancement.....	14
3. Le contrat de rivière Nartuby	20
4. Continuité écologique	21
5. Entretien et restauration de la ripisylve	22

Chapitre 1 : LE SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS

1. Présentation institutionnelle

Créé en octobre 2014, l'objectif du SMA est de faciliter **la gestion équilibrée** de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant à travers **un projet d'aménagement d'intérêt commun**. Cette gestion équilibrée se comprend dans sa globalité avec la **prévention des inondations, la préservation et la gestion des cours d'eau et des zones humides, du bassin versant de l'Argens**.

Depuis lors, 74 membres issus des communes et des EPCI composants le syndicat avec un délégué par commune compétente (autant de délégués que de communes membres pour les EPCI compétents).

a) Ses membres

En 2016, les membres sont les suivants :

- La Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD)
- La Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM)
- La Communauté de Communes du Comté de Provence (CCCP)
- La Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez (CCGST)
- La Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV)
- La Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF)
- La Communauté de Communes du Val d'Issole (CCVI)
- Les communes de Besse-sur-Issole, Cabasse, Flassans-sur-Issole, Gonfaron, le Cannet des Maures, Le Luc-en-Provence, Le Thoronet, les Mayons, Barjols, Bras, Brue-Auriac, Fox-Amphoux, La Verdière, Pontevès, Saint-Martin de Palières, Seillons-Source-d'Argens, Tavernes, Varages, Aups, Moissac-Bellevue, Régusse, Toutour, Villecroze, Nans-les-Pins, Ollières, Rougiers, Saint-Maximin-la-Sainte Baume

A noter que début 2017, la Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV) est devenue membre du SMA en lieu et place des communes du territoire. A la même date, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) s'est substituée aux Communautés de Communes du Comté de Provence (CCCP) et du Val d'Issole (CCVI).

b) Ses missions et outils

En 2016, les missions du SMA se déclinent de la manière suivante :

- Au titre de la GEMAPI
 - La définition et la mise en œuvre de stratégies d'aménagement du bassin
 - L'entretien et l'aménagement des cours d'eau définis d'intérêt commun
 - Défense contre les inondations et contre la mer
 - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que les formations boisées riveraines

- Hors GEMAPI
 - Le suivi quantitatif et qualitatif des eaux superficielles des cours d'eau reconnus d'intérêt commun du bassin versant

Les actions du SMA se réalisent grâce aux outils de planification et de programmation diversifiés. L'année 2016 a permis la préfiguration des outils suivants :

- **En termes de planification :**
 - Le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) ARGENS
 - La participation à l'animation de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) au côté de la communauté de communes du Golf de Saint-tropez

- **En termes de programmation :**
 - Le Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) complet « Argens et côtiers de l'Estérel » labellisé par la commission mixte inondation en juillet 2016. Parallèlement, le SMA finalise les actions incluses dans le PAPI d'intention « Argens et Affluents » par substitution des syndicats dissous à sa création ;
 - Le Contrat de Rivière :
Le SMA porte un contrat de rivière sur la Nartuby et intervient sur d'autres contrats de rivière comme celui du Caramy et de l'Issole ;

c) L'activité du comité syndical en 2016

En 2016, le comité syndical s'est réuni 5 fois et a pris 29 délibérations. Le tableau suivant rappelle les ordres du jour et précise les taux de participation.

Dates de réunions	Délibérations adoptées
3 mars 2016	<ul style="list-style-type: none"> • Débat d'Orientation Budgétaire 2016 • Engagement du SMA - PAPI complet de l'Argens

<p>4 délibérations</p> <p>66 % de membres présents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de subventions dans le cadre du PAPI Complet Argens • Ordre de mission permanent pour le personnel du SMA
<p>25 avril 2016</p> <p>8 délibérations</p> <p>61 % de membres présents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Compte de gestion 2015 du SMA • Compte administratif 2015 du SMA • Reprise anticipée des résultats • Budget primitif 2016 • Création de deux emplois permanents de chargés de missions PAPI • Création d'un emploi permanent de chargé de missions Ressources • Modification de la délibération D_2015_017 du 17 décembre 2015 • Appel à Projet de l'Agence de l'Eau « Conjuguer renaturation des rivières et lutte contre les inondations à l'heure de la GEMAPI »
<p>25 avril 2016</p> <p>2 délibérations</p> <p>57 % de membres présents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Modification Statutaire • Transfert de siège social du SMA
<p>30 juin 2016</p> <p>4 délibérations</p> <p>61 % de membres présents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Engagement du SMA - PAPI complet de l'Argens et côtiers de l'Estérel • Demande de subventions pour l'action 38 du PAPI d'intention de l'Argens – aménagements hydrauliques sur la commune de Draguignan (secteur du pont d'Aups) • Affectation du résultat - précision de la délibération 2016-07 portant reprise anticipée des résultats 2015 • Mise à jour du régime indemnitaire du SMA
<p>9 décembre 2016</p> <p>11 délibérations</p> <p>53 % de membres présents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'activité du Syndicat Mixte de l'Argens – année 2015 • Instauration de la journée de solidarité • Mise en place du Compte Epargne Temps (CET) – règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du CET • Attribution des indemnités de frais de déplacement temporaire • Autorisation d'engager, liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissement en 2017

	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de financement pour l'équipe rivière Nartuby – année 2017 – Agence de l'Eau RMC • Demande de financement pour l'équipe rivière Nartuby – année 2017 – Région PACA • Demande de financement pour le poste de chargé de mission contrat de rivière Nartuby – 2017/2018 – Agence de l'Eau RMC • Demande de financement pour le poste de technicien rivière Nartuby – année 2017 – Agence de l'Eau RMC • Demande de financement pour le poste de directeur technique du SMA – 2016/2018 – Agence de l'Eau RMC • Demande de financement pour le poste de directrice du SMA – 2017/2018 – Agence de l'Eau RMC
--	--

d) Les informations financières essentielles pour 2016

Les résultats budgétaires de l'année 2016 (+ cumulés) sont les suivants :

GLOBAL	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Solde d'exécution 2016	Résultat de clôture
INVESTISSEMENT	1 587 794,17 €	-196 044,00 €	1 391 750,17 €
FONCTIONNEMENT	128 712,82 €	114 548,80 €	243 261,62 €
TOTAL	1 716 506,99 €	-81 495,20 €	1 635 011,79 €

Les tableaux ci-dessous présentent les dépenses et recettes de l'exercice 2016 tant en investissement qu'en fonctionnement.

Pour la section de fonctionnement :

La répartition par chapitre des dépenses est synthétisée ci-dessous :

Chapitre	Libellé	TOTAL
011	Charges à caractère général	120 353,68 €
012	Charges de personnel	377 161,86 €
65	Charges de gestion courante	38 763,12 €
66	Charges financières	173 926,28 €
042	Opérations d'ordre entre sections	273 476,88 €
TOTAL		983 681,82 €

La répartition par chapitre des recettes, est synthétisée ci-dessous :

Chapitre	Libellé	TOTAL
042	Opérations d'ordre entre sections	195 263,47 €
74	Subventions de fonctionnement intégrant les participations	880 073,72 €
77	Produits exceptionnels	22 893,43 €
TOTAL		1 098 230,62 €

Pour la section d'investissement :

La répartition par chapitre des dépenses est synthétisée ci-dessous :

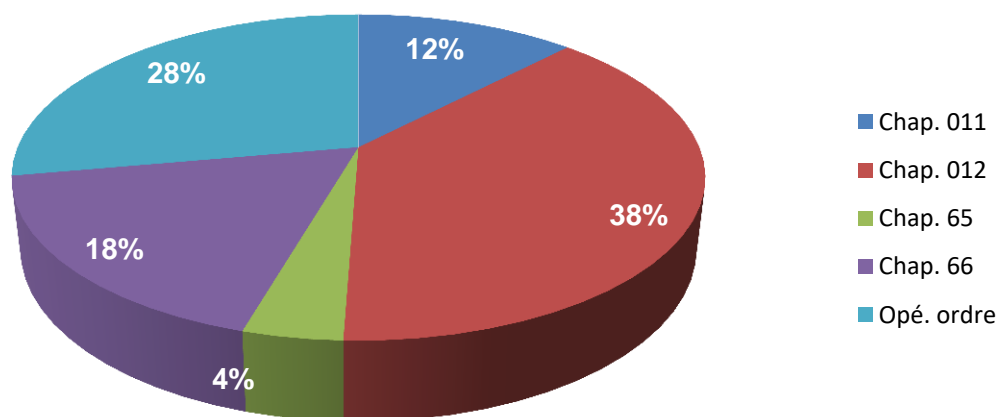
Chapitre	Libellé	TOTAL
040	Opérations d'ordre entre sections	195 263,47 €
16	Remboursement capital emprunts	238 505,90 €
20	Immobilisation incorporelles	148 008,77 €
21	Immobilisation corporelles	198 345,92 €
23	Immobilisation en cours	2 984,40 €
TOTAL		783 108,46 €

La répartition par chapitre des recettes, est synthétisée ci-dessous :

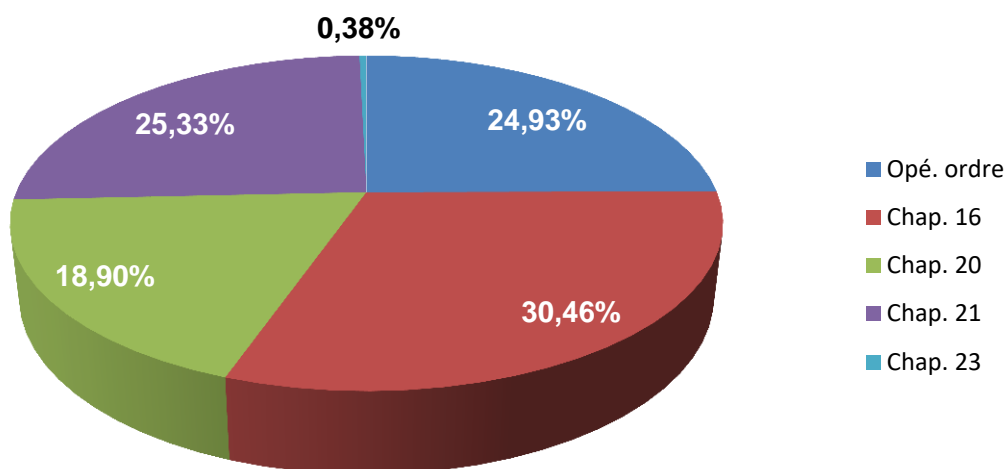
Chapitre	Libellé	TOTAL
040	Opérations d'ordre entre sections	273 476,88 €
13	Subventions d'investissements intégrant les participations	313 587,58 €
TOTAL		587 064,46 €

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont réparties de la manière suivante.

Répartition des dépenses de fonctionnement



Répartition des dépenses d'investissement



Chapitre 2 : LE BASSIN VERSANT DE L'ARGENS

L'Argens, principal fleuve du département du Var, draine un bassin versant de plus de 2 750 km², soit près de la moitié de la superficie départementale. Ce fleuve méditerranéen aux influences karstiques prend sa source sur la commune de Seillons-source d'Argens, à 269 mètres d'altitude à l'est du massif de la Sainte-Victoire. Il s'écoule sur près de 115 kms et rejoint la méditerranée dans le golfe de Fréjus.



Cartographie 1: représentation des sous bassin versants hydrographiques du fleuve Argens (source : SMA).

1. Les enjeux du territoire

▪ L'inondation :

- Le bassin versant de l'Argens est très étendu et est composé de plusieurs sous-bassins affluents. Les caractéristiques notables liées à la production des crues sont rappelées ci-après :
 - Un réseau hydrographique équilibré autour de l'axe central de drainage de l'Argens, alimenté par les différents massifs dont les contributions sont contrastées par leur réponse en débit et en volume ruisselé et par leur temps de réaction en crue.
 - Une morphologie fluviale étroitement liée à la géologie des terrains traversés et à l'importance des crues.
 - Une pluviométrie à l'origine des crues caractérisée par de fortes intensités, des durées relativement courtes, des épisodes pouvant se succéder sur plusieurs jours avec des noyaux intenses qui n'affectent en général qu'une partie du territoire et une répartition spatiale qui est très aléatoire.
 - Des phénomènes de crue issus de la composition des hydrogrammes produits par les différents sous-bassins. L'importance des contributions en débit ou en volume va dépendre de la réponse des affluents contributifs selon l'intensité et le positionnement de l'averse.
 - "L'aléa inondation" qui affecte le bassin versant de l'Argens a plusieurs origines : les inondations par débordements du fleuve et des rivières en secteur de plaine, les érosions de berges, les déplacements du lit des cours d'eau, les inondations et les phénomènes torrentiels rapides sur les sous-bassins amont et sur les petits affluents de piémont.
 - Les enjeux affectés par les crues sont d'importance variable et répartis de manière inégale sur le bassin de l'Argens, disséminés en amont et concentrés dans la plaine aval.
- Ruissellements, crues torrentielles, crues de plaines, remontées de nappes, ruptures de digues et de barrages, ainsi que submersions marines sont autant de composantes de l'aléa inondation auxquelles le bassin versant de l'Argens est exposé.
- Les retours d'expériences effectués après les crues catastrophiques de juin 2010 et novembre 2011 ont mis en évidence un certain nombre de lacunes en matière de prévention du risque inondation sur ce territoire malgré les nombreux enjeux exposés.

- **La ressource :**
 - Pour le bon état des milieux aquatiques et la préservation des usages consommateurs d'eau, la préservation de la ressource est primordiale et les contraintes sont nombreuses

- **La biodiversité :**
 - D'un point de vue écologique, l'Argens est un hydrosystème de premier plan. L'appartenance du site au réseau européen Natura 2000 consacre cette qualité. Ceci étant, sur le bassin versant, les pressions sont nombreuses pour les milieux aquatiques :
 - Les pressions sur la ressource
 - La croissance démographique
 - La consommation accrue des espaces naturels
 - Les seuils, les barrages présents sur le bassin versant de l'Argens modifient son cours naturel. Cela se traduit par une altération importante de la continuité écologique. Un des enjeux fondamentaux de l'Argens est donc de définir une stratégie de restauration de la continuité piscicole, impliquant l'aménagement de dispositifs de franchissement, afin de maintenir la richesse spécifique de ce milieu

- **Les pollutions :**
 - Bien que les communes aient amélioré leurs dispositifs d'assainissement, il n'en reste pas moins que les rejets impactent l'Argens. Cet impact s'explique par le fait que les débits d'épuration sont supérieurs en été, à cause de l'activité touristique, alors que le cours d'eau est très fragilisé à cette saison (étiage naturel et prélèvements excessifs) avec une capacité auto-épuratoire moindre.

Chapitre 3 : LES ACTIVITES DU SYNDICAT EN 2016

1. Le PAPI d'Intention de l'Argens et affluents

▪ **Action 21 du PAPI d'intention – Etude en vue d'améliorer les modalités d'entretien des berges des cours d'eau du bassin versant de l'Argens**

Cette étude, très importante pour notre territoire, visait à définir une stratégie d'entretien et de restauration de la ripisylve de l'Argens et de ses principaux affluents. Elle a été portée par un groupe d'acteurs : le Département du Var, SMA, l'Agence de l'eau RMC, l'Agence Française pour la Biodiversité, etc.

Les membres de ce COPIL ont donc validé les différentes phases de l'étude :

- Phase 1 : bilan des actions et pratiques
- Phase 2 : évaluation des attentes, enjeux et contraintes
- Phase 3 : élaboration d'une doctrine générale
- Phase 4 : élaboration d'un guide pédagogique à destination des riverains

Il s'agit maintenant de présenter ces éléments en commissions territoriales afin de valider certains principes et surtout d'avoir plus de lisibilité sur les attentes et besoins des territoires.

Le format et le contenu du guide pédagogique devront également être partagés en commissions. Cet outil pédagogique à destination des riverains et des élus locaux, présente les grandes lignes des pratiques préconisées en matière d'entretien des berges de cours d'eau sur le bassin versant de l'Argens.

Il contient :

- une présentation du bassin versant : le fleuve Argens et ses principaux affluents
- les enjeux du territoire
- les sites exceptionnels que l'on peut retrouver sur notre territoire
- le patrimoine naturel de l'Argens
- une présentation des principales fonctionnalités de la ripisylve
- les bonnes pratiques en matière d'entretien
- les pratiques à proscrire
- des conseils pratiques aux riverains des cours d'eau en cas d'érosion de berges
- un rappel du contexte réglementaire et notamment les droits et devoirs du riverain
- un point particulier sur la gestion des espèces exogènes envahissantes
- un annuaire de personnes-ressources à contacter sur cette thématique

▪ **Action 32 du PAPI d'intention (MOE 3 Plan Nartuby) - aménagement des berges dans la traversée de Trans-en-Provence et Draguignan**

Courant 2016, les équipes du SMA ont veillé à la poursuite des études, l'animation et la concertation afin d'inscrire les travaux nécessaires dans le PAPI Complet. Le SMA a notamment :

- Finalisé les études d'avant-projet :
 - Conception technique
 - Analyse géotechnique
 - Gestion fine des problématiques liées aux réseaux
 - Analyse de la faisabilité technique, financière et foncière de la mise en œuvre de la mesure compensatoire sur le site de Valbourgès
 - Actualisation de l'échéancier prévisionnel et de l'enveloppe financière
- Animé des comités techniques et de pilotage en lien avec les acteurs concernés (MOA, BET et partenaires technico-financiers)
- Accentué concertation avec les propriétaires riverains, gestionnaires réseaux et propriétaires d'ouvrages de franchissement :
 - Carrefour : présentation des futurs emprises afin que la zone commerciale puisse anticiper le nouveau schéma de stationnement et de circulation
 - RTE : impact financier et technique de la mise en œuvre de la mesure d'accompagnement « création d'une ouverture dans le remblais SNCF » qui induit un dévoiement temporaire ou définitif des lignes RTE présentes
 - ASF : rencontre des gestionnaires afin d'échanger sur la suppression du seuil de la Foux et notamment sur les incidences qui en résultent. Des solutions alternatives de raccordement ont été étudiées.

▪ **Action 33 du PAPI d'intention (MOE 5 Plan Nartuby) - aménagement hydraulique de la haute et basse Nartuby**

Tout comme pour l'action 32, l'équipe du SMA a :

- Poursuivi les études d'avant-projet correspondant aux études préliminaires validées par le SIAN
- Identifié avec les services de l'Etat un site prioritaire d'intervention (exonération de procédure réglementaire) : ancien pont d'Ampus – berge rive droite seuil de la Clappe
- Maintenu une concertation avec les propriétaires riverains, gestionnaires de réseaux et propriétaires d'ouvrages de franchissement

▪ **Action 38 du PAPI d'intention - aménagement hydraulique au droit du pont d'Aups sur la commune de Draguignan**

Au regard de l'avancement de l'action 32, une rencontre entre le SMA et les services de l'Etat a permis de définir un certain nombre d'aménagements pouvant être réalisés en dehors de toute procédure réglementaire. Le site du pont d'Aups a été clairement identifié et tout a été mis en œuvre pour que les études et travaux soient lancés dans les plus brefs délais.

Courant 2016, le SMA a donc :

- Finalisé les études d'avant-projet résultant de l'action 32
- Recruté un bureau d'étude pour la phase opérationnelle (PRO jusqu'à réception des travaux)
- Réalisé des sondages géotechniques complémentaires
- Organisé des réunions avec les gestionnaires et concessionnaires de réseaux

2. Le PAPI Complet de l'Argens et des côtiers de l'Estérel : instruction, labellisation et lancement

▪ **L'instruction du dossier**

Le dossier de candidature a été déposé en Préfecture par le SMA. Il a par la suite été instruit par les services de l'Etat (vérification de la pertinence ainsi que du bien fondé des mesures inscrites).

Lors de cette instruction, des remarques de diverses natures (techniques, administratives, juridiques...) ont été émises par le service instructeur.

Suite au dépôt du dossier de candidature du PAPI Complet de l'Argens et des Côtiers de l'Estérel le 12 février 2016, 4 demandes de compléments ont été transmises au SMA. L'équipe du syndicat a pris toutes les mesures nécessaires permettant d'y répondre dans les plus brefs délais et garantissant la qualité des réponses fournies.

▪ **La labellisation du PAPI**

Avant d'être labellisé, le dossier PAPI doit être présenté puis validé par deux instances (niveau régional et national). En conséquence, le Président du SMA a défendu le PAPI devant :

- Le comité d'agrément du bassin Rhône-Méditerranée à Lyon le 17 juin 2016. Ce comité examine notamment la comptabilité du PAPI avec les autres politiques relevant de l'environnement et de l'eau. A l'issue de cette présentation, le dossier a reçu, à l'unanimité, un avis favorable.
- La Commission Mixte Inondation (CMI) à Paris le 7 juillet 2016. Cette instance, rattachée au Ministère de l'Environnement, est chargée de labelliser tous les dossiers PAPI de France. Le PAPI Complet de l'Argens et

des Côtiers de l'Estérel a reçu un avis favorable, il a donc officiellement été « labellisé ».

▪ **La signature de la convention du PAPI**

Enfin, la dernière étape obligatoire a consisté à établir une convention avec tous les partenaires du projet (financeurs et maitres d'ouvrage). Ce document a permis de contractualiser les engagements opérationnels et financiers avec chacun des partenaires impliqués dans le programme d'actions.

Les partenaires du projet désignés dans la convention sont :

- Le Syndicat mixte de l'Argens ;
- L'Etat représenté par Préfet Coordonnateur de Bassin et le Préfet du Var ;
- L'agence de l'eau Rhône Méditerranées Corse ;
- Le Conseil Régional PACA ;
- Le Conseil Départemental du Var ;
- La Communauté d'Agglomération Dracénoise ;
- La Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée ;
- Le Syndicat des Eaux du Var-Est ;
- Les Villes de Draguignan et Fréjus ;

Fait exceptionnel, la convention du PAPI a été signée le 28 novembre 2016 par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président du Syndicat Mixte de l'Argens et Monsieur Jean-Luc VIDELAINE, Préfet du Var.



Signature de la convention cadre par Madame la Ministre en présence du Président du SMA et du Préfet du Var

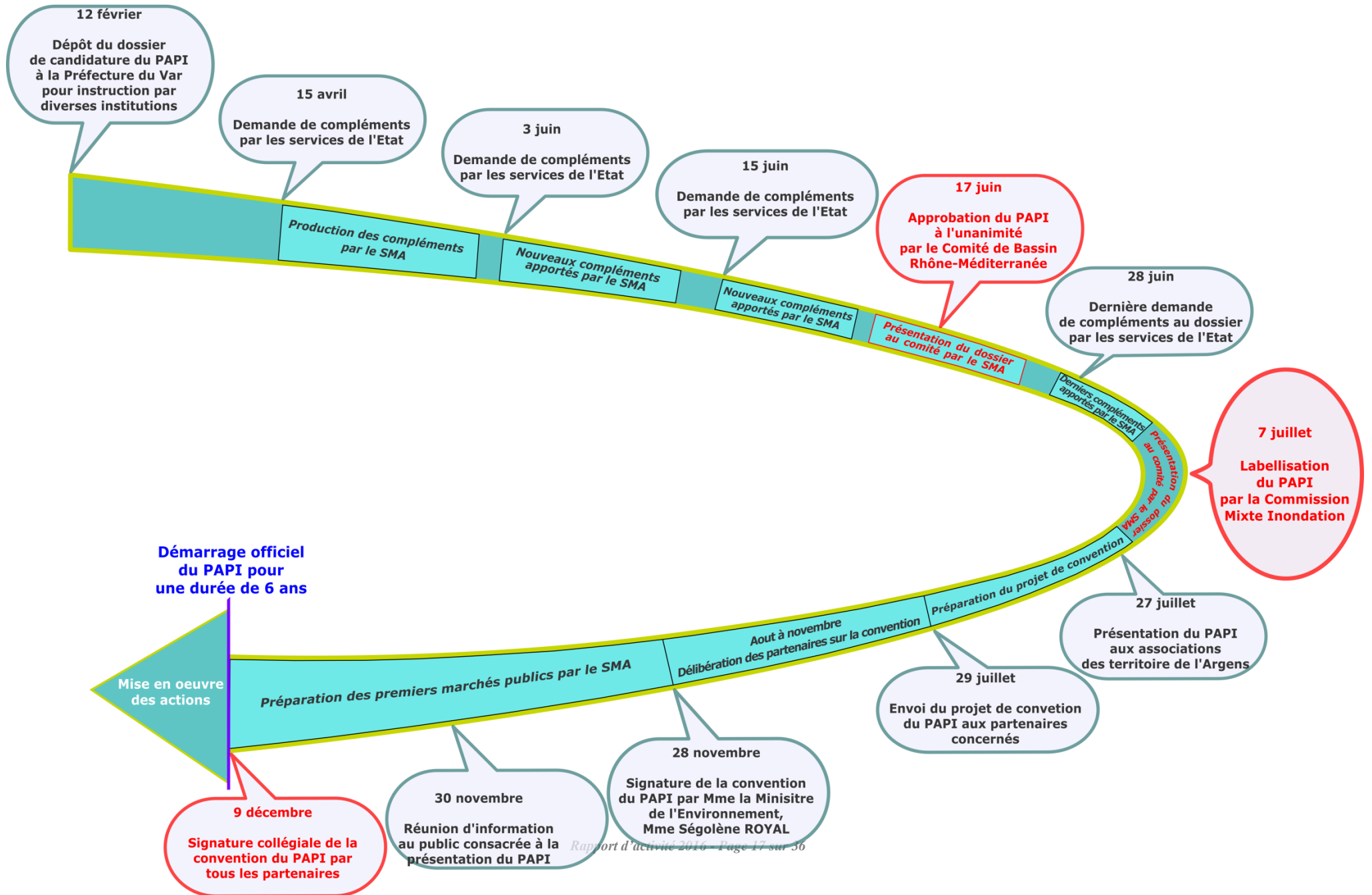
Les autres partenaires du projet se sont collégalement réunis le 9 décembre 2016 en sous-préfecture de Draguignan, pour signer la convention cadre du PAPI. C'est la date officielle de démarrage du PAPI pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 9 décembre 2022.



Signature de la convention cadre par l'ensemble des partenaires techniques et financiers

L'ensemble du processus se sera ainsi déroulé sur près de 10 mois ; entre le 12 février 2016 et le 9 décembre 2016.

La frise chronologique présentée ci-après retrace et synthétise toutes les étapes importantes de cette période au cours de laquelle les élus et l'équipe du SMA étaient totalement mobilisés.



▪ **L'anticipation du SMA à la mise en œuvre des actions**

Entre la labellisation du PAPI et la signature de sa convention cadre, le SMA a anticipé la mise en œuvre de nombreuses actions en préparant les DCE des nombreux marchés à lancer. De même, le processus de recrutement de deux chargées de projet a été lancé.

▪ **La concertation**

Suite à la labellisation du PAPI, le SMA a mené une vaste campagne de sensibilisation des associations et de la population présente sur le bassin versant de l'Argens.

Aussi, deux événements majeurs ont été organisés par le SMA :

- Une réunion le 27 juillet 2016 pour l'ensemble des associations présentes sur le territoire ;



Présentation du PAPI complet de l'Argens aux associations du territoire

- Une réunion d'information au public à l'espace Chabran de Draguignan le 30 novembre 2016 ;



Présentation du PAPI complet de l'Argens à la population

D'autres évènements et réunions sont prévus pour 2017, notamment avec les acteurs économiques du territoire.

Depuis la signature de la convention du PAPI, les principaux éléments constitutifs du PAPI ont été mis en ligne sur le site internet du SMA : www.syndicatargens.fr

3. Le contrat de rivière Nartuby

En 2016, la définition du Programme d'Actions de Prévention des Inondations a mobilisé durant de longs mois l'ensemble de l'équipe du SMA (peu d'effectif en 2016). En effet, au regard des enjeux sur le territoire et des délais restreints pour confectionner le dossier de candidature, l'équipe technique du SMA a eu peu de temps à consacrer au lancement du second contrat de rivière. Après labellisation du PAPI, l'objectif du SMA sera de finaliser l'avant-projet du contrat n°2 avant la fin de l'année 2017.

Néanmoins, même si le programme prévisionnel d'actions du second contrat n'a pas été entériné, les équipes du SMA ont continué à exercer les missions prévues dans l'ancien contrat :

- **Etude, suivi et valorisation des milieux aquatiques et de la ressource en eau**
 - Surveillance du cours d'eau (aspect qualitatif)
 - Suivi de l'hydrologie du réseau hydrographique et des débits des canaux d'irrigation :
 - ✓ Suivi hydrologique mensuel (9 stations) de la Nartuby et de ses affluents par jaugeage (dépouillement des mesures, bancarisation et partage des données avec les partenaires techniques financiers)
 - ✓ Evaluation des volumes utilisés par les canaux d'irrigation sur le bassin versant et connaissance de leur fonctionnement
 - ✓ Mise en œuvre d'une dynamique entre le SMA et les structures d'irrigation sur le terrain pour gérer la ressource de façon cohérente d'amont en aval
 - Travail de communication/concertation avec les Associations Syndicales de Propriétaires (ASP) locales pour favoriser la mise en œuvre des obligations réglementaires :
 - ✓ Assistance de la commune de la Motte pour la création d'une Association Syndicale Autorisée (ASA)

- **Gestion de la végétation rivulaire et restauration hydro morphologique du cours d'eau**
 - Suivi régulier des cours d'eau
 - Identification et hiérarchisation des besoins d'intervention (rédaction de dossiers techniques et estimation des coûts)
 - Suivis administratif et technique des travaux d'entretien du lit et des berges, réalisés en régie et par prestations externes
 - Supervision, encadrement et coordination de l'équipe rivière (suivi hygiène, sécurité, logistique, planification, réalisation et suivi des travaux avec les agents)

- **Communication, sensibilisation et éducation à l'Environnement**
 - Scolaire : animation terrain et en classe sur le risque inondation et la gestion

- intégrée des milieux aquatiques et de la ressource en eau
- Sensibilisation des élus et des riverains de la Nartuby en fonction des besoins exprimés

4. Continuité écologique

Pour rappel, la restauration de la continuité écologique constitue aujourd'hui un axe fort dans la reconquête du bon état écologique des cours d'eau. En effet, les ouvrages transversaux peuvent à la fois impacter la continuité sédimentaire mais également les migrations des poissons que ce soit à la montaison ou à la dévalaison.

Au cours de cette année 2016, le SMA a été sollicité de nombreuses fois sur cette problématique. De fait, les équipes techniques du SMA ont participé de manière active aux diverses réflexions sur le sujet.

- **Etude pour la restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Bresque** (sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération du Var pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques)

La mission confiée à BRL Ingénierie consistait à apporter des éléments techniques visant à proposer un programme de restauration des continuités écologiques, notamment piscicoles et sédimentaires sur la majeure partie du linéaire de la Bresque à partir des éléments d'analyse suivants :

- Une évaluation du contexte biologique, sédimentaire, historique, social et économique sur l'ensemble du bassin versant
- Le recueil et l'analyse des données spécifiques aux ouvrages étudiés
- La proposition de différents scénarii visant à rétablir la continuité écologique en priorisant les aménagements des différents ouvrages à partir des éléments de contexte précédent, la réflexion se portera à l'échelle de l'ouvrage mais aussi des tronçons à restaurer en priorité
- Les aménagements des différents ouvrages au stade esquisse ;
- La stratégie de mise en œuvre des différents travaux de restauration de la continuité écologique envisagés.

L'étude était décomposée en 7 missions :

- Mission 1 : Coordination générale du marché
- Mission 2 : Acquérir la connaissance générale du bassin versant
- Mission 3 : Acquérir la connaissance sur les enjeux en matière de continuité écologique et d'hydromorphologie du cours d'eau et définir les cibles à atteindre
- Mission 4 : Acquérir la connaissance générale des ouvrages du bassin versant
- Mission 5 : Priorisation de l'aménagement des ouvrages
- Mission 6 : Proposition sommaire de travaux

- Mission 7 : Définition d'une stratégie de mise en œuvre
 - **Etude pour la restauration de la continuité écologique du fleuve Argens** (sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération du Var pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques)

Dans le cadre de la stratégie de reconquête des milieux aquatiques par les grands migrateurs définie par le classement Liste 2, l'axe Argens doit faire l'objet de travaux de restauration des continuités écologiques d'ici fin 2018.

Les deux seuils visés sont :

- Le seuil des Fadons sur les communes de Lorgues et du Thoronet
- Le seuil des Plainons sur la commune des Arcs

Règlementairement, il revient aux propriétaires privés de prendre en charge ces travaux.

Néanmoins, le comité de pilotage cherche un maître d'ouvrage plus compétent et capable techniquement et financièrement de porter l'opération. A noter que l'agence peut financer cette opération à 80 %.

5. Entretien et restauration de la ripisylve

Les actions réalisées sont le fruit d'une réelle réflexion à l'échelle du bassin versant et répondent à un besoin clairement identifié, et désormais urgent, de prendre en charge la restauration de la végétation rivulaire qui n'est plus assurée depuis de nombreuses années par les propriétaires riverains.

Ces travaux ont pour objectifs de :

- Restaurer et optimiser les fonctionnalités de la ripisylve
- Favoriser la diversité spécifique du milieu naturel
- Maintenir ou retrouver une section d'écoulement optimale notamment sur les secteurs à forts enjeux (protection des personnes et des biens)
- Limiter le risque d'embâcles lié à la mobilisation des boisements de berge par le cours d'eau en cas de crue
- Améliorer le cadre paysager
- Assurer l'entretien périodique des berges de l'Argens tout en préservant sa richesse biologique

Il est important de préciser que les terrains concernés par ces travaux sont en grande majorité privés. C'est pourquoi, le SMA travaille dans le cadre de **Déclarations d'Intérêt Général**.

Pour atteindre ces objectifs, les opérations suivantes devront être réalisées :

- Abattage/démontage d'arbres morts pouvant générer un risque d'embâcle au droit de zones à enjeux
- Abattage/démontage/recépage d'arbres vifs inadaptés et/ou déstabilisés
- Traitement des dépôts de bois sur berges
- Suppression d'embâcles
- Ramassage et évacuation de monstres et déchets
- Essartement des atterrissements

▪ **Territoire Nartuby (volet opérationnel du contrat de rivière - le plan de gestion des berges de la Nartuby)**

Commune de Montferrat :

La commune de Montferrat abrite des enjeux importants que les interventions de l'équipe rivière visent à protéger (ouvrage busé de la D955 et traversée du bourg).

Les interventions ont essentiellement servi à la prévention du risque d'embâcle et au maintien d'une section d'écoulement optimale sur le cours de la Nartuby. Les travaux réalisés sont de l'amont vers l'aval :

- Secteur Magdeleine (170 ml) : traitement d'embâcles, réouverture de la section d'écoulement par le rajeunissement de la végétation de berge (débroussaillage, élagage, recépage)
- Aval moulin (250 ml) : traitement d'embâcles, abattages préventifs de sujets instables (peupliers et robiniers), débroussaillage et élagage
- Amont D955 (130 ml) : débroussaillage de la section d'écoulement
- Ouvrage busé D955 (4 000 m²) : débroussaillage de l'entonnement amont et aval, élagage, recépage et abattage de sujets potentiellement obstruant
- Centre bourg (50 ml) : rajeunissement de la section d'écoulement en amont du pont de la route de Draguignan par élagage et débroussaillage
- Centre village : 5 opérations ponctuelles de désembâclement et de démontage d'arbres morts sur pied ou instables.
- Amont Confluence Bivosque (130 ml) : Dégagement des entonnements de la D955 par traitement d'embâcle, abattages préventifs de sujets instables (ormes morts sur pied), débroussaillage et élagage.

Au total, l'équipe rivière est intervenue sur 730 ml de cours d'eau.



Nartuby dans le centre de Montferrat avant et après intervention

Commune de Châteaudouble :

Sur le segment situé en amont des gorges de Châteaudouble, les interventions visaient à favoriser le ralentissement dynamique des crues et la prévention des érosions sur certaines berges à enjeux (réseaux). Elles préviennent aussi de l'obstruction des ouvrages d'art.

En 2016, les travaux réalisés sur la Nartuby sont de l'amont vers l'aval :

- Ouvrage de franchissement du Bivosque : dégagement/nettoyage post crue du dégrilleur
- La Tuilière (115 ml) : pose d'épis déflecteur, bouturage en vue de stabiliser une berge (enjeux : chemin et réseaux eaux usées et eau potable) et essartement de l'ancien chenal de la Nartuby pour laminier les écoulements
- Pont de la D51 : recépage préventif d'une cépée de frêne.
- Riou de Ville en amont de la D51 (150 ml) : traitement des embâcles et abattages préventifs.
- Rebouillon (490 ml) : lutte contre l'extension des EEE (robiniers, buddleias, luzerne arborescente, etc.).

Au total, l'équipe rivière est intervenue sur 755 ml de cours d'eau.



Nartuby en amont de la D51 avant et après traitement d'un bouquet de frêne partiellement effondré



Pose d'épis déflecteur vivants et de boutures sur le secteur de la Tuilière

Commune d'Ampus :

Le village d'Ampus est situé en amont des gorges de la Nartuby d'Ampus. La site est un milieu naturel remarquable et les interventions qui y sont menées visent avant tout à ne pas appauvrir le milieu. Pour autant, la maîtrise de la divagation et la prévention des inondations sur le cours aval du Claret (habitations et réseau) suppose des actions d'entretien appropriées.

Les travaux ont été réalisés sur le Claret (affluent rive droite de la Nartuby d'Ampus) :

- En amont et au droit du « lotissement du Claret » : abattage/démontage de sujets instables
- Au droit du « lotissement du Claret » : végétalisation de berges par plantations arborescentes et arbustives sur 30 ml en vue de stopper une dynamique d'érosion de berge (enjeu routier)

Au total, le syndicat est intervenu sur 50 ml de cours d'eau.



Le Claret : glissement d'une souche obstruant le cours du Claret – photos avant et après intervention

Commune de Châteaudouble, d'Ampus et de Draquignan :

Ce secteur situé entre les gorges de châteaudouble et Draquignan est à cheval sur trois communes. Les modalités de gestion visent à offrir un ralentissement dynamique optimal des écoulements et le piégeage des encombres éventuelles lors des crues.

En 2016, l'équipe rivière est intervenue pour :

- Rebouillon (490 ml) : lutte contre l'extension des EEE (robiniers, buddleias, luzerne arborescente, etc.)
- Les Lômes : opération ponctuelle d'abattage d'arbres morts sur pied

- La Granégone : démontage et recépage de sujets couchés dans le lit ou instables.
- La Granégone (200 ml) : essartement des atterrissements.

Au total, le syndicat est intervenu sur 700 mètres de cours d'eau.

Commune de Draquignan :

L'équipe rivière porte une attention particulière sur les traversées de zones urbaines vulnérables aux inondations. Dès lors, l'entretien de la ripisylve est plus fréquent et plus focalisé sur ces zones. Sur le segment amont de la commune (seuil de la Clappe – Cerisaie), elle a réalisé plusieurs interventions pour les secteurs de :

- La Clappe (100 ml) : lutte contre l'extension d'un important foyer d'ailante par cerclage et débroussaillage
- Le Pont d'Aups (130 ml) : dégagement des entonnements par recépage des rejets ligneux, débroussaillage et enlèvement des déchets
- La Cerisaie (ponctuel) : traitement d'un frêne abattu et laissé en dépôt dans le lit par un riverain.
- La Cerisaie (550 ml) : essartement d'atterrissements en vue de limiter le piégeage des sédiments et le risque de restriction de la section d'écoulement (enjeu hydraulique)
- La Cerisaie (1100 ml) : rajeunissement du milieu par recépage, élagage, abattage de sujets morts sur pied, enlèvement de déchets et de monstres
- La Cerisaie : opérations ponctuelles d'enlèvement d'embâcles (chênes couchés)

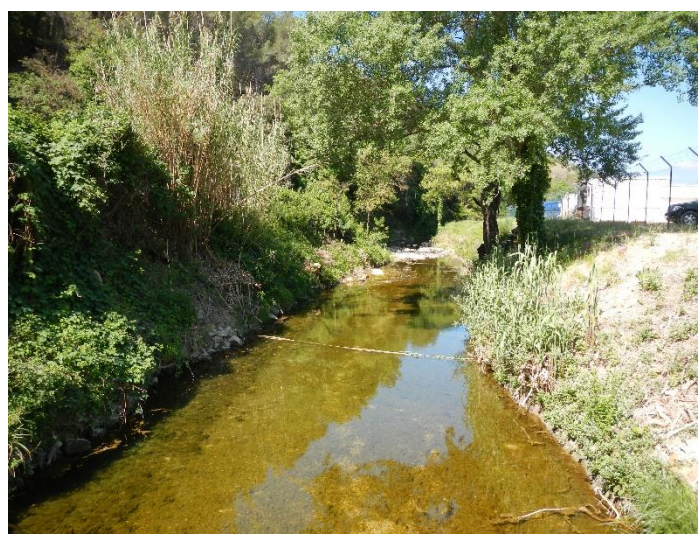


Nartuby à la Cerisaie : démontage d'embâcles et rajeunissement de la végétation des berges

Sur le segment médian de la commune (pont de Lorgues – talus SNCF), très urbanisé, la rivière est bordée d'enjeux socio-économiques importants et vulnérables aux inondations. L'équipe rivière s'attache à maintenir un milieu très ouvert par un d'entretien sélectif mais fréquent, afin d'optimiser les fonctionnalités propres à favoriser le laminage des écoulements et la stabilité des berges.

En 2016, l'équipe rivière est donc intervenue sur les secteurs suivants :

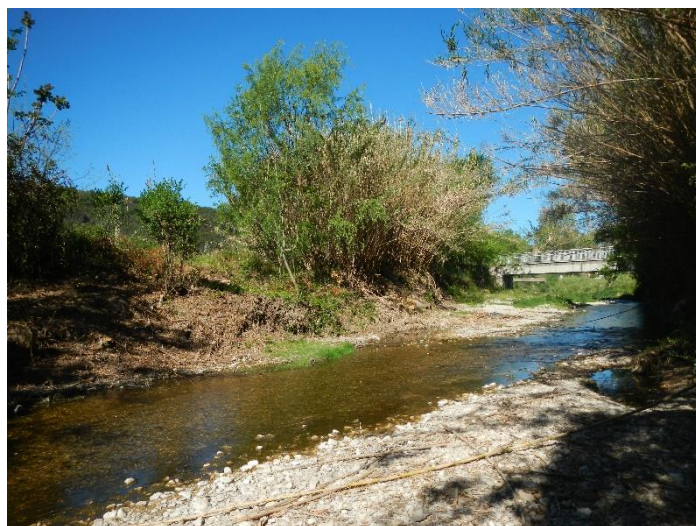
- Le Pont de Lorgues – pont Pompidou (480 ml) : rajeunissement de la végétation de berge par élagage, débroussaillage et recépage de sujets instables
- Amont du pont Pompidou (160 ml) : essartement d'atterrissements et dégagement de l'entonnement par débroussaillage et élagage, retrait de déchets et des monstres (caddies)
- Pont Pompidou – Pont Saint Exupéry (640 ml) : recépage, élagage, débroussaillage (2 passes) et enlèvement des déchets
- Aval du pont Saint Exupéry (500 ml) : débroussaillage, élagage et abattage des sujets morts sur pied
- Amont de la passerelle des Incapis (200 ml) : recépage de la végétation de berge, débroussaillage et abattage ponctuel de sujet mort sur pied



Draguignan Incapis avant et après intervention

Sur le secteur aval (talus SNCF – limite communale aval), vulnérable aux inondations, le fonctionnement morphodynamique est fortement influencé par le seuil de la Foux. L'entretien réalisé vise à limiter l'engravement du lit par les sédiments et à prévenir le risque d'embâcle. La Foux, affluent en rive gauche de la Nartuby, a une importance de premier ordre en matière de soutien au débit d'étiage. Pour autant, elle connaît des dysfonctionnements chroniques. Là encore, le SMA s'attache à restaurer le fonctionnement naturel du cours d'eau, à travers les actions détaillées ci-après :

- Aval du pont du chemin des berges (200 ml) : élagage, débroussaillage et recépage ponctuel
- Amont du pont Bonhomme : recépage ponctuel de sujets ligneux
- Aval du pont Bonhomme (300 ml) : enlèvement d'embâcle, recépage, abattage, débroussaillage et enlèvement des déchets
- Pont du chemin des berges – limite aval communale (650 ml) : essartement des atterrissements



Draguignan aval pont bonhomme avant et après réouverture

Au total, le syndicat est intervenu sur 5 010 mètres de cours d'eau sur la commune de Draguignan.

Commune de Trans en Provence :

La traversée de la zone commerciale et du village de Trans en Pce est un secteur vulnérable aux inondations. La présence de nombreux enjeux humains sur ce secteur, suggère un entretien visant à favoriser le bon écoulement des eaux.

Les travaux réalisés sur ce secteur sont de l'amont vers l'aval sont les suivants :

- Amont du magasin « GEMO » (50 ml) : abattage d'arbres morts sur pied, élagage et débroussaillage.
- La Foux (affluent en rive gauche de la Nartuby) (320 ml) : faucardement raisonné du lit en vue de dynamiser le transport solide des fines et d'éviter un comblement du milieu. Lors de ce faucardement, 12 tonnes d'hydrophytes fauchées ont été évacuées du lit (évacuation réalisée grâce aux services techniques de la commune). L'enlèvement de déchets et de monstres a clôturé l'opération (300 kg).

- Amont confluence la Foux (60 ml) : abattage d'ormes graphiosés avec la participation des services techniques de la commune.
- Aval du pont du magasin « ALDI » (85 ml) : abattage d'ormes graphiosés et de robiniers, enlèvement de monstre (scooter) avec la participation des services techniques de la commune.
- Aval du pont du magasin « ALDI » (80 ml) : restauration du dispositif anti-déchets
- Centre du village (100 ml) : débroussaillage
- Trois opérations ponctuelles de « nettoyage » du lit et des ouvrages d'art après crues, afin de résorber des dépôts.



Faucardement : les produits de coupe sont interceptés et évacués

La plaine en aval de Trans en Pce est une Zone d'Expansion des Crues (ZEC). Les enjeux humains y sont moindres même s'ils peuvent être localement importants. L'entretien y est pratiqué de façon plus extensive. L'équipe rivière a réalisé sur ce secteur :

- Sur l' Espace Naturel Sensible (ENS) de Trans (360 ml) : abattage d'ormes graphiosés morts sur pied et démontage d'amoncellements
- Sur Les Vignarets RG (90 ml) : abattage d'arbres morts sur pied et/ou instables, débroussaillage, plantations et bouturage en vue de renforcer la cohésion de la berge (enjeux : réseau d'assainissement en recul direct de la crête de berge)
- Sur ENS aval : démontage raisonné des encombres (bois mort)
- Sur le secteur Station d'épuration RD (STEP) (145 ml) : débroussaillage (layon d'accès) et enlèvement d'un monstre (canapé)
- Sur la STEP rive gauche (290 ml) : débroussaillage (layons d'accès, élagage/

recépage.

- Sur le Gabre : démontage d'un micocoulier couché en travers du lit

L'enlèvement de nombreux déchets du lit et des berges, notamment dans le cadre de la journée nettoyage de printemps, en participation avec la commune, lors de laquelle les équipes du SMA ont retiré environ 20 m³ de déchets.



Trans en Pce - ENS : nombreux arbres déséquilibrés abattus et berge replantée (enjeu : présence du réseau d'assainissement en crête de berge)

Au total, l'équipe rivière est intervenue sur plus de 1500 mètres de cours d'eau.

Commune de la Motte :

Sur ce secteur agricole en amont du bourg de la Motte, les interventions visent à prévenir une éventuelle déstabilisation du seuil de Valbourgès et de la prise d'eau.

Sur ce segment, les travaux réalisés sont de l'amont vers l'aval :

- Seuil de Valbourgès : démontage d'amoncellements d'arbres
- Gorges secteur Pouillettes : démontage d'un amoncellement d'arbres

Dans la traversée du village de la Motte, les principaux désordres sont recensés sur les axes latéraux et sur le Saint Joseph, affluent rive gauche de la Nartuby.

Pour autant, les berges sont localement soumises à érosion avec recolonisation végétale qu'il faut maîtriser pour ne pas voir le milieu être envahi d'espèces exogènes envahissantes (EEE).

Sur ce tronçon, les travaux ont été réalisés au droit de :

- Saint Joseph aqueduc des Faïsses (90 ml) : dégagement des entonnements par débroussaillage et élagage.
- Saint Joseph amont - pont du chemin du saut du Capelan : démontage d'embâcles
- Le pigeonnier (215 ml) : débroussaillage et élagage.
- Les hauts de la Nartuby (160 ml) : débroussaillage.
- Correns (150 ml) : essartement d'atterrissements et sélection de la végétation pionnière en pied de berge.
- Eouvières (225 ml) : lutte contre les EEE par débroussaillage et cerclage, soins aux plantations.



Secteur du Pigeonnier avant et après réouverture

Au total, l'équipe rivière est intervenue sur 840 mètres de cours d'eau.

Commune du Muy :

La commune du Muy, très vulnérable aux inondations, draine plusieurs cours d'eau. Le Parot y conflue avec la Nartuby et se jette dans l'Argens un peu plus bas.

Pour autant, la plaine abrite de nombreux enjeux et la mise en œuvre de pratiques d'entretien favorables au bon écoulement des eaux est de mise.

En 2016, les travaux réalisés sont de l'amont vers l'aval, sur :

- Les chaussières (125 ml) : essartement d'atterrissements

- En Amont D25 rive droite (340 ml) : abattage de nombreux arbres morts sur pied et débroussaillage
- En Amont D25 rive gauche (500 ml) : Lutte contre l'extension des EEE, réouverture et maintien de layons
- Au Méandre du Maralouche (450 ml) : Lutte contre l'extension des EEE, réouverture et maintien de layons
- Au Méandre du Maralouche : Abattage de nombreux ormes morts sur pied
- En Amont N7 (70 ml) : recépage par démontage de gros figuiers
- Le Parot entonnement D47 (100 ml) : dégagement des entonnements par traitement des embâcles, enlèvement des monstres et abattages préventifs
- Le Parot amont chemin des Pesquiers – confluence Nartuby (1000 ml) : recépage par démontages de nombreux ormes morts sur pied et enlèvement de monstres (vélos, chaises, etc.)



Pendant et après intervention : les sujets morts ont été abattus, la végétation adaptée sous-jacente mise en lumière. Des plantations seront réalisées pour restaurer la ripisylve

Au total, l'équipe rivière est intervenue sur 2585 mètres de cours d'eau.

▪ Territoire de la basse vallée de l'Argens

Dans une logique de cohérence à l'échelle du bassin versant, le Syndicat Mixte de l'Argens a lancé durant l'hiver 2015-2016, la réalisation d'une tranche du plan pluriannuel d'entretien de l'Argens aval sur les communes du Muy et de Roquebrune sur Argens.

La zone concernée par ces travaux se situe sur la basse plaine de l'Argens. Elle s'étend sur un linéaire de 2 550 mètres linéaire depuis l'atterrissement de Courgousson (limite amont) jusqu'à la confluence de l'Endre.

Le travail engagé a permis de préserver et de rajeunir ces milieux tout en conciliant les enjeux actuels liés à la protection des personnes et des biens vis-à-vis du risque inondation.

Les travaux de restauration de la ripisylve sur la basse vallée de l'Argens ont été réalisés par une entreprise privée.

Les modalités d'intervention ont été les suivantes:

- Moyens mécaniques utilisés : barque, débusqueur (skidder), pelle mécanique à chenille.
- Zones d'accès : layons en berge
- Respect de l'environnement : respect des prescriptions du CCTP et des recommandations sur site « Natura 2000 ».



Localisation du segment concerné (2 550 ml)

Les actions réalisées répondent à un besoin clairement identifié : prendre en charge la restauration de la végétation rivulaire qui n'est plus assurée depuis de nombreuses années par les propriétaires riverains.

Ces travaux ont pour objectifs de :

- Restaurer et optimiser les fonctionnalités de la ripisylve
- Favoriser la diversité spécifique du milieu naturel
- Maintenir ou retrouver une section d'écoulement optimale notamment sur les secteurs à forts enjeux (protection des personnes et des biens)
- Limiter le risque d'embâcles lié à la mobilisation des boisements de berge par le cours d'eau en cas de crue
- Améliorer le cadre paysager
- Assurer l'entretien périodique des berges de l'Argens tout en préservant sa richesse biologique

Il est important de préciser que les terrains concernés par ces travaux sont en grande majorité privés. C'est pourquoi, le SMA travaille, comme pour la Nartuby, dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (arrêté préfectoral du 28 aout 2013 modifié le 29 décembre 2014).

Pour atteindre ces objectifs, les opérations suivantes ont été réalisées :

- Abattage/démontage d'arbres morts pouvant générer un risque d'embâcle au droit de zones à enjeux
- Abattage/démontage/recépage d'arbres vifs inadaptés et/ou déstabilisés
- Traitement des dépôts de bois sur berges
- Suppression d'embâcles
- Ramassage et évacuation de monstres et déchets
- Essartement des atterrissements





Plus de renseignements sur www.syndicatargens.fr



SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS

2 AVENUE LAZARE CARNOT
83300 DRAGUIGNAN

TÉL. 09 72 45 24 91

contact@syndicatargens.fr

www.syndicatargens.fr